

## Section 6.—Régie et vente des boissons alcooliques

La vente au détail des boissons alcooliques au Canada est régie par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Les spiritueux sont presque tous vendus par les commissions des boissons alcooliques directement au consommateur ou à des établissements ayant une licence les autorisant à la revente. Toutefois, dans certaines provinces, la bière et le vin sont vendus directement par les brasseries et les installations vinicoles aux consommateurs ou aux établissements détenant une licence. Durant l'année terminée le 31 mars 1953, les commissions des boissons alcooliques des gouvernements provinciaux ont exploité 650 établissements de détail.

Le tableau 6 montre les recettes provinciales et territoriales provenant de la régie des spiritueux. Les chiffres sont calculés sur une nouvelle base, de sorte que le détail n'est pas exactement comparable à la statistique présentée dans les éditions antérieures de l'*Annuaire*. D'autres détails sont donnés dans le rapport du BFS, intitulé: *The Control and Sale of Alcoholic Beverages in Canada* (année financière terminée le 31 mars 1953).

## 6.—Recettes provinciales et territoriales provenant de la régie des boissons alcooliques, année terminée le 31 mars 1953 et total de 1952

NOTE.—Les chiffres comprennent les recettes perçues directement par les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les recettes des commissions des boissons alcooliques mais sans les taxes de ventes générales.

Province ou territoire	Recettes nettes des ventes de détail <sup>1</sup>	Taxes	Licences et permis <sup>2</sup>	Amendes et confiscations <sup>2</sup>	Commission sur les taxes de ventes générales perçues	Total des recettes	
						1953	1952
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Terre-Neuve...	2,202,937	—	598,013 <sup>3</sup>	18,814	4,656	2,824,420	2,476,000
Île-du-P.-É.....	895,975	273,675	31,956	17,650	—	1,219,256	1,035,000
N.-Écosse.....	9,179,324	—	278,101	73,657	—	9,531,082	8,562,000
N.-Brunswick..	6,377,969	—	1,970	24,929	21,419	6,426,287	5,441,000
Québec.....	21,643,113	1,490,979	11,975,916	178,890	..	35,288,898	32,357,000
Ontario.....	33,076,007	—	14,532,066	82,926	—	47,690,999	44,960,000
Manitoba.....	6,408,691	—	2,084,847	63,000	—	8,556,538	8,224,000
Saskatchewan..	10,864,296	—	85,143	63,814	46,817	11,060,070	9,640,000
Alberta.....	13,944,913	—	1,014,948	197,077	—	15,156,938	13,304,000
Col.-Brit.....	20,551,839	—	283,307	..	47,803	20,882,949	20,157,000
<b>Total.....</b>	<b>125,145,064</b>	<b>1,764,654</b>	<b>30,886,267</b>	<b>720,757</b>	<b>120,695</b>	<b>158,637,437</b>	<b>146,156,000</b>
Yukon.....	652,700	—	93	109	—	652,972	595,000
Terr. du N.-O..	282,683	—	4,363	2,279	—	289,325	274,000
<b>Canada....</b>	<b>126,080,517</b>	<b>1,764,654</b>	<b>30,890,723</b>	<b>723,145</b>	<b>120,695</b>	<b>159,579,734</b>	<b>147,025,000</b>

<sup>1</sup> Après les mises en réserve suivantes pour dépréciation des immobilisations ou capitaux fixes, puisées dans les recettes d'exploitation: T.-N., \$967; I.-P.-É., \$1,000; N.-É., \$39,187; N.-B., \$150,240; Qué., \$60,276; Ont., \$1,048,202; Man., \$28,419; Sask., \$27,670; Alb., \$42,585; et C.-B., \$137,784. Les déductions comprennent aussi les frais de perception d'autres revenus des commissions des boissons alcooliques. <sup>2</sup> Avant la déduction de tous versements aux municipalités sur les recettes des commissions de boissons alcooliques. <sup>3</sup> Comprend \$536,396 en commissions sur la bière que les brasseries provinciales locales ont vendue directement au public dans des débits autorisés et soumis à la régie des prix.